



1^{re} ÉDITION 2012
 FORMULAIRE OBLIGATOIRE
 (Code civil - art. 39 du décret du 14/01/1959)



Liberté - Égalité - Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 3233

N° de la demande : 522
 Déposée le 12 JAN 2024
 Références : 812

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES URGENTS

hors formalité sur formalité

Opération juridique : cdt du 23/11/23

Référence dossier : 431964

formalité du ...

COÛT

IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

DEMANDE PRINCIPALE €
 NOMBRE DE FEUILLES COMPLÉMENTAIRE(S) :
 nombre de personne(s) supplém. (autres) X € = €
 nombre d'immeubles(s) supplémentaire(s) : X € = €
 Frais de renvoi €
 Règlement joint 1 12
 Compte d'usager
 TOTAL = €

M. Jérôme MARFAING-JUDIER
 14 rue Alexandre Fourtanier
 CODE POSTAL 31000
 A TOULOUSE le 9.01.2024
 Signature :
 TOULOUSE IER

QUITTANCE :

Bureau de dépôt :

NATURE DES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS (pour les renseignements datés d'un fichier immobilier informatisé)

Le Conservateur des hypothèques est requis de délivrer un extrait des formalités sur les personnes et/ou les immeubles désignés ci-dessous :
 Inscriptions subsistantes Documents publiés Non acquisitifs Dern formalité inscrite ou publiée (demande portant uniquement sur des immeubles)
 Saisies en cours Acquisitifs
 Les formalités simultanément requises, les actes et jugements énoncés par leurs références de publication dans les documents déposés avec la demande sur formalité sont exclus (bureaux non informatisés).

PÉRIODE DE CERTIFICATION

POINT DE DÉPART	TERME
- Formalités intervenues depuis le 01/01/1956 (ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur des immeubles). - Depuis la	- jusqu'à la date de dépôt de la présente demande (hors formalité) - ou de la forme indiquée (sur formalité) - ou jusqu'au inclusivement

DESIGNATION DES PERSONNES (Toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité du conservateur - art. 9 du décret du 14/01/1959 modifié)

N°	Personnes physiques NOM	PRÉNOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE
	Personnes morales DÉNOMINATION ET N° SIREN	FORME JURIDIQUE, SIÈGE (et pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de déclaration ou de dépôt des statuts)	
1			
2			
3			

DESIGNATION DES IMMEUBLES (Le auteur dans la désignation des immeubles dégage la responsabilité du conservateur - art. 8-1 et 9 du décret précité)

N°	COMMUNE (éventuellement arrondissement, rue du n°)	RÉFÉRENCES CADASTRALES	N° VOLUME	N° LOT de copropriété
1	TOULOUSE	834 section AB n°210	}	1010, 1430
2	TOULOUSE	834 section AB n°213		1632
3	TOULOUSE	834 section AB n°216		
4	TOULOUSE	834 section AB n°218		
5				

DEMANDE IRREGULIERE. Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

Insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles Défaut d'indication de la nature du renseignement demandé
 Défaut de paiement Demande irrégulière en la forme
 Demande non signée ou non datée Autres
 À le
 Le Conservateur,

CERTIFICAT DU CONSERVATEUR

Dans le cadre de la présente demande, le Conservateur certifie qu'il n'existe pas de documentation :
 aucune formalité.
 que les formalités indiquées dans l'état ci-joint.
 que l'ensemble des formalités figurant sur les faces de copies de fiches ci-jointes.
 Est certifié à la date
 Le
 Le Conservateur.

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès de la conservation des hypothèques, un droit d'accès et un droit de rectification.

R
S
U
R
S
U
R
S
U
R
S
U
R
S
U
R
S
U
R
S
U
R
S
U
R
S
U

2012 43270 D - Avril 2012 - 10272001 - 3

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°

3104P03 2024F102

PERIODE DE CERTIFICATION : du 14/09/2023 au 12/01/2024

REFERENCE DE LA REQUISION COMPLETEE : 3104P03 2023H15381

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot	
555	TOULOUSE	834 AB 210	1		(A)
		834 AB 213			(A)
		834 AB 216			(A)
		834 AB 218			(A)
					1010
			1430	(A)	
				1632	(A)

(A) Délivrance des formalités liées à l'assise de la copropriété



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
TOULOUSE 3
34 RUE DES LOIS
31039 TOULOUSE CEDEX 08
Téléphone : 0581910089
Télécopie : 0561106855
Mél. : spf.toulouse3@dgfip.finances.gouv.fr**

**Maitre DECKER & ASSOCIES, SELARL
14 RUE A.FOURTANIER
31000 TOULOUSE**

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

CERTIFICAT DE DEPOT DU 28/12/2023 AU 12/01/2024

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop.Imm./Contre"/Débiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
12/01/2024 D01793	COMMANDEMENT VALANT SAISIE HUT ROUSSEAU TOULOUSE	24/11/2023	x	3104P03 S00012

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui compte 2 pages y compris le certificat.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
TOULOUSE 3

Demande de renseignements n°3104P03 2024F102
déposée le 12/01/2024, par Maître DECKER & ASSOCIES, SELARL
Complémentaire de la demande initiale n° 2023H15381 portant sur les mêmes immeubles.
Réf. dossier : SAISIE CRCAMxxx

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

Il n'existe aucune formalité publiée au fichier immobilier informatisé,

- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 20/12/2023 au 12/01/2024 (date de dépôt de la demande)

Il n'existe qu'1 formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A TOULOUSE 3, le 16/01/2024
Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Jean-Jacques SALAVY

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, un droit d'accès et un droit de rectification.